

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/11-535-258 du 05/09/2011

## **VOLONTARIAT FRANCO-ALLEMAND EN MILIEU SCOLAIRE - OFAJ**

Référence : <http://www.education.gouv.fr/cid53063/mene1000787x.html>

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : [marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr](mailto:marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr)

L'Office franco-allemand pour la jeunesse coordonne depuis 2007 un programme de Volontariat franco-allemand qui s'appuie sur les dispositifs de volontariat français (Service civique) et allemand (FSJ et FÖJ) existants. Ce programme permet aux jeunes volontaires, âgés de 18 à 25 ans, de réaliser des missions d'une année dans des associations d'éducation populaire, de vivre une expérience de mobilité dans le pays partenaire et d'améliorer leurs compétences linguistiques. Le Ministère de l'éducation nationale a signé le 7 juillet 2010 une convention avec l'Agence du service civique.

Dans ce cadre et à partir de la rentrée 2012, de jeunes allemands parlant français (niveau A2/BA du CECRL1) pourront effectuer leur volontariat au sein d'établissements scolaires français d'enseignement général, technologique et professionnel et de centres de formation d'apprentis.

12 établissements français seront sélectionnés pour accueillir un volontaire allemand ; le volontaire effectuera une mission de 10 mois et sera présent dans l'établissement 24 heures hebdomadaires. La mission du volontaire sera de faciliter l'ouverture européenne et internationale de l'établissement d'accueil ; il contribuera à la mise en œuvre de projets de coopération et enrichira la vie scolaire de l'établissement en animant, selon son profil, des activités scolaires et extrascolaires. Le contenu précis de la mission sera défini en fonction des besoins de l'établissement et des capacités et compétences du volontaire. Le volontaire sera accompagné par un tuteur, nommé par le chef d'établissement qui le guidera tout au long de sa mission et veillera à sa bonne intégration au sein de l'établissement.

L'établissement scolaire devra contribuer au financement du logement du volontaire à hauteur de 100 euros minimum ; les candidatures des établissements qui pourront mettre à disposition un logement seront privilégiées ; le repas du midi sera également à la charge de l'établissement.

Calendrier de mise en œuvre :

- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 :

- les établissements scolaires intéressés téléchargent le dossier de candidature sur le site : <http://www.volontariat.ofaj.org>

-11 octobre 2011 :

- réunion d'information organisée par l'OFAJ à Paris pour les établissements qui auront manifesté leur intérêt auprès de l'OFAJ avant le 25 septembre 2011 (prise en charge par l'OFAJ des frais de transport d'une personne par établissement)

-jusqu'au 15 novembre 2011 :

- envoi des dossiers de candidatures des établissements scolaires à l'adresse suivante : [volontariat@ofaj.org](mailto:volontariat@ofaj.org)

- décembre 2011 :
  - instruction des dossiers et sélections des 12 établissements par une commission franco-allemande
- de janvier à mai 2012 :
  - demande d'agrément par les établissements sélectionnés auprès de l'Agence du service civique (accompagnement OFAJ)
- mai 2012 :
  - réception par les établissements sélectionnés de plusieurs candidatures de volontaires qu'ils classeront par ordre de préférence
  - renvoi par les établissements scolaires à l'OFAJ de la liste des volontaires classés par ordre de préférence
- fin mai-début juin 2012 :
  - attribution du volontaire à l'établissement scolaire
- mi-septembre 2012 :
  - accueil du volontaire dans l'établissement scolaire. Il aura suivi préalablement une formation de 15 jours organisée par l'OFAJ.

Pour toute question concernant de programme, les établissements peuvent contacter par courriel :  
-Monsieur Karl Boudjema à l'Office franco-allemand pour la jeunesse à l'adresse suivante :  
[boudjema@ofaj.org](mailto:boudjema@ofaj.org)

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*